

# Contrôle sur pièces de la résidence KERAMOUR

Mars 2024

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

### SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Écarts/ Remarques	Gouvernance/ RH	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Écarts 02 et 03	1 - Gouvernance	<b>Prescription 02</b>	Compléter le règlement de fonctionnement avec les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles et soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel afin d'être en conformité avec la réglementation (articles R311-33 et R311-35 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Écart 04	1 - Gouvernance	<b>Prescription 03</b>	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarques 01, 03 et 04	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 01</b>	Élaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice, le médecin coordonnateur (article D312-158 du CASF) et l'infirmière coordinatrice afin de formaliser leurs missions.		
Remarque 02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 02</b>	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.		
Remarque 05	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 03</b>	Proposer à l'infirmière coordinatrice un parcours de formation d'encadrement.		
Remarque 06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation 04</b>	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque 07	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation 05</b>	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		